

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Convention de mise à disposition à HBA des installations sportives communales du « Complexe sportif »

Séance du 29 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois juin deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 23

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEGAIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 5

CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
GUILLERMET Maria pouvoir à Madame Karine LIEVIN
MARIN Jessie pouvoir à Monsieur Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEGAIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

ZANI Sonia

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

La séance est ouverte en présence de 23 conseillers, 5 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportif » à l'association Hauteville 3S signée au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'établir une nouvelle convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportif » en faveur de Haut-Bugey Agglomération pour l'exercice de sa compétence d'exploitation du Centre Européen de stages et séjours sportifs.

Cette convention cadre fixe les principes fondateurs de la mise à disposition des installations sportives du complexe. Elle sera établie pour une durée de 6 ans avec comme échéance le 31 décembre 2028 en corrélation avec la durée de la Délégation de Service Public mis en place par Haut-Bugey Agglomération. Une convention d'application fixera les conditions précises d'utilisation et d'entretien, des sites mis à disposition, entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 24 voix POUR, 2 ABSTENTIONS de Messieurs Olivier BROCHET et Humbert CRETIER et 2 voix CONTRE de Mesdames Corinne BOYER et Gaëlle FORAY,

- **ACCEPTÉ** la convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportifs » à Haut-Bugey Agglomération, pour une durée de 6 ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2028 ;
- **PRÉCISE** que ladite convention annule et remplace la précédente conclue avec l'association Hauteville 3S ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

